

ADDENDA N° 2.0
29 août 2023

Demande de propositions (DDP)
DDP n° ON-2023-002
Entretien paysager, déneigement et ramassage des déchets

Le présent addenda doit être signé par le Proposant dans l'espace réservé et doit être joint à la Proposition. Les Propositions qui n'incluent pas cet addenda dûment signé peuvent être rejetées parce qu'elles sont informelles.

Questions et réponses

1. Une garantie de soumission est-elle requise?

Une garantie de soumission n'est pas requise.

2. La règle d'interdiction d'accès au Parc Downsview de 0 h 01 à 5 h 30 s'appliquera-t-elle au Proposant retenu?

Sauf en cas de circonstances exceptionnelles (par exemple, la fermeture d'urgence d'une route), le Proposant retenu aura accès au site 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

3. La section 1 de l'Annexe 1 Portée des travaux indique que le Proposant retenu devra conclure un contrat de licence avec la Société pour l'atelier du Proposant. Le Proposant retenu devra-t-il payer un loyer pour l'atelier du Proposant?

Comme il est indiqué à l'Annexe 11 Formulaire de contrat de licence (se reporter à l'Annexe B, section 3), il n'y aura pas de frais de licence (ou de loyer) pour l'utilisation de l'atelier du Proposant.

4. Le Proposant retenu sera-t-il responsable de la lutte contre les oies?

Le Proposant retenu ne sera pas responsable de la lutte contre les oies, mais il pourra être invité à aider l'équipe d'entretien du Parc Downsview/BGIS à nettoyer les excréments des oies dans les allées, sur les trottoirs, dans les aires de repos, etc.

5. À la réunion d'introduction, les Proposants ont été informés que la portée des travaux n'incluait pas les terres louées à TFC, mais la carte de l'entretien hivernal, Plan D-7, montre que des travaux doivent être effectués dans cette zone. Veuillez nous fournir plus de précisions.

Les zones indiquées sur le Plan D-7 sont celles du 79, chemin Carl Hall, qui sont des terrains de sport exploités par le locataire du Parc Downsview, « The Hangar », et elles ne font pas partie du 85, chemin Carl Hall, mieux connu sous le nom de terrain d'entraînement de TFC. Le Proposant retenu n'aura aucune responsabilité en matière d'entretien hivernal dans les limites du 85, chemin Carl Hall.

6. Le Proposant retenu sera-t-il responsable de l'entretien hivernal de tous les escaliers adjacents au plus grand bassin d'eaux pluviales (alias le « Lac »)?

Oui, le Proposant retenu sera responsable du déneigement et du déglçage des escaliers entourant le Lac, comme il est indiqué sur le Plan D-9.

7. Le Proposant sera-t-il responsable de l'intérieur des zones entourées d'un grillage à mailles losangées, c'est-à-dire les zones des installations électriques ou des génératrices?

Le Proposant retenu sera responsable d'enlever les débris et les mauvaises herbes à l'intérieur des zones clôturées haute tension et de génératrices uniquement pendant les tests annuels lorsque le système haute tension est arrêté, ou dans les zones de génératrices, si l'un des membres de l'équipe d'exploitation du Parc Downsview/BGIS l'escorte. Le Proposant retenu sera responsable d'enlever régulièrement les débris et les mauvaises herbes qui s'accumulent à l'extérieur des clôtures, ainsi que d'assurer le déneigement et le déglçage jusqu'aux clôtures.

8. Après examen du site, de nombreux boulevards, îlots de stationnement et grandes pelouses autour du site ne sont pas conformes au « Plan C ». Le Proposant retenu doit-il fournir le service conformément au plan ou à l'état actuel du site?

Le Plan C concerne spécifiquement la tonte des pelouses et le balayage, comme il est indiqué dans la DDP. Le Proposant retenu sera responsable de l'enlèvement des déchets et des mauvaises herbes des îlots situés au milieu du boulevard Downsview Park et des îlots, des boulevards, etc. à l'intérieur des parcs de stationnement.

9. Le Proposant retenu facturera-t-il séparément chaque opération de salage et de fonte de la glace? Ou bien le service de salage et de fonte des glaces est-il inclus dans la présente DDP?

Les Proposants doivent fournir un prix unitaire pour l'épandage de sel et de fondants, comme il est indiqué à l'Annexe 5, le barème de prix.

CELA MET FIN À L'ADDENDA NUMÉRO 2

Nom du Proposant : _____

Signature du
Proposant : _____

Date : _____